

Communes concernées

Collombey-Muraz, Massongex, Monthey, Port-Valais, Saint-Maurice, Saint-Gingolph, Vérossaz, Vionnaz et Vouvry

Population (au 31.12.2022)

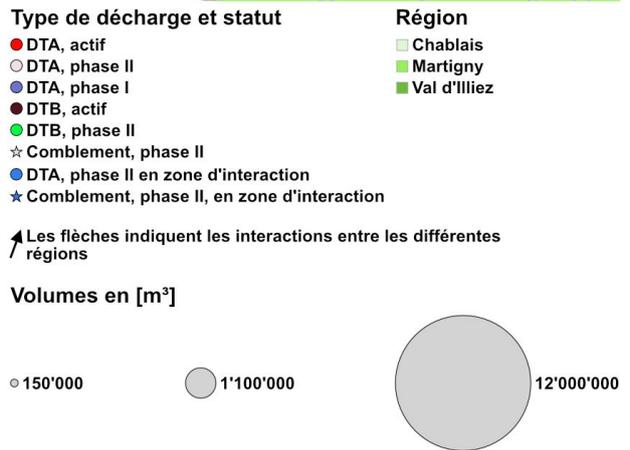
48'355 habitants

Production annuelle moyenne (calculée sur la période 2017-2022)⁵

79'550 m³/an

Production annuelle moyenne par habitant

1.65 m³/hab/an



Décharges de type A en activité

Nom	Champ-Bernard	La Greffaz	Porte du Scex
Volume disponible [m³]	800'00	162'250	135'400
Remplissage annuel moyen [m³/an]	- ⁶	15'300	7'300
Durée d'exploitation estimée	> 20 ans	11 ans	19 ans
Durée d'exploitation⁷	B	> 20 ans	
	M	13 ans	
	H	11 ans	

⁵ Selon les décharges existantes sur le territoire concerné.

⁶ La décharge de Champ-Bernard a deux compartiments, un de type A et un de type B, autorisés depuis janvier 2022. Cependant, il n'y a eu du stockage que dans la DTB à ce jour.

⁷ La durée d'exploitation est mesurée selon trois scénarios : Bas : 0.8 m³/hab/an ; Moyen : 1.65 m³/hab/an, soit la production annuelle moyenne calculée sur la période 2017-2022 ; Haut : 2 m³/hab/an.

Projets de DTA et comblement en phase II

Nom	Freneys	Les Râpes	Fenalet
Volume estimé [m ³]	11.7 mio	2.145 mio	220'000
Probabilité de réalisation ⁸	Elevée	Elevée	Elevée
Durabilité ⁹	B	> 20 ans	> 20 ans
	M	> 20 ans	> 20 ans
	H	> 20 ans	> 20 ans

Projets de DTA en phase I

Nom	Porte du Scex (extension)	Barme	Châble-Croix
Volume estimé [m ³]	1.025 mio	250'000	1.1 mio
Probabilité de réalisation	Faible	Faible	Très Faible

Viabilité des projets

La région du **Chablais** a a priori des réserves dans les décharges de type A en activité, soit celles de Champ-Bernard (commune de Massongex), La Greffaz (Vionnaz) et Porte du Scex (Vouvry) au-delà de 2040 selon le scénario bas. Avec le scénario haut, l'horizon descend à 2032.

Cette région est bien fournie en projets et en sites inscrits au PDc. Cependant, tous ne sont pas au même stade d'avancement, respectivement la probabilité de réalisation est différente.

En effet, actuellement il y a trois projets en cours car ils ont obtenu le statut de coordination réglée au PDc. Il y a deux comblements de carrières qui sont dépendants de la phase d'extraction. Il s'agit des sites de Freneys (Massongex et Monthey) et des Râpes (Saint-Maurice). Pour le premier, le dossier de demande d'autorisation de construire et d'aménager la décharge est en cours de traitement par les autorités cantonales. Le site de Fenalet (Saint-Gingolph) a obtenu une coordination réglée en date du 9 janvier 2023.

Trois autres sites sont inscrits dans le PDc. Le projet d'extension de la Porte du Scex est toujours en catégorie *information préalable*. Ce dernier ne devrait a priori pas beaucoup évoluer tant que la décharge en activité n'est pas proche de sa fermeture. Cette dernière ne reprend actuellement que peu de matériaux. Enfin, les sites de Barme et Châble-Croix (Collombey-Muraz) sont inscrits au PDc, également en catégorie *information préalable*. Pour le site de Barme, un dossier de développement est en cours, selon les informations transmises par la commune. Pour Châble-Croix, sa situation en zone S2 de protection des eaux souterraines n'est pas compatible avec le développement d'une DTA. Il sera donc retiré du PDc, mais réservé pour les grands projets d'infrastructures. Cette opportunité sera ensuite discutée entre les services constructeurs et la commune¹⁰.

Aucun autre site potentiel n'est connu à ce jour pour la région du Chablais.

⁸ La probabilité est catégorisée selon les termes suivants : Réalisée, Elevée, Forte, Moyenne, Faible, Très faible. cf. chapitre y relatif.

⁹ La durabilité est mesurée selon trois scénarios : **Bas** : 0.8 m³/hab/an ; **Moyen** : 1.65 m³/hab/an, soit la production annuelle moyenne calculée sur la période 2017-2022 ; **Haut** : 2 m³/hab/an. Elle est considérée pour chaque décharge, indépendamment les unes des autres.

¹⁰ cf. chapitre concernant les chantiers extraordinaires.

Interactions

Cette région, limitrophe du canton de Vaud, a de nombreux échanges avec son canton voisin. Elle est une région à la fois importatrice et exportatrice de déchets, selon les disponibilités, les projets et les coûts de mise en décharge.

Les régions de Val d’Illiez ou de Martigny entretiennent également des interactions avec la région du Chablais. Le Val d’Illiez sera davantage exportatrice qu’importatrice, alors que les échanges avec la région de Martigny dépendront des sites de dépôts définitifs en activité et des coûts de mise en décharge.

Mesures

		HORIZON DE TEMPS ¹¹	ENTITÉ RESPONSABLE
DTA_01_1	Mise en place des moyens nécessaires pour que l’octroi de l’autorisation de construire, d’aménager et d’exploiter de la décharge de Freneys puisse être finalisé dans un horizon de temps inférieur à 2 ans.	Court terme	Canton
DTA_01_2	Retirer le site de Châble-Croix du PDc afin de le réserver pour des grands projets d’infrastructures.	Court terme	Canton / Commune
DTA_01_3	Etablissement du dossier de demande d’autorisation de construire et d’aménager la décharge de Fenalet.	Moyen terme	Propriétaire / exploitant
DTA_01_4	Etablissement du dossier de demande d’autorisation de construire du site de comblement des Râpes.	Moyen terme	Propriétaire / exploitant
DTA_01_5	Etudes pour déterminer la probabilité que le site de Barne puisse répondre à toutes les exigences d’une DTA	Moyen terme	Commune / exploitant

¹¹ Les horizons de temps sont catégorisés comme suit : Court terme : < 2 ans ; Moyen terme : > 2 ans et < 5 ans ; Long terme : > 5 ans.